

Nouveauté importante chez LAREU

A ce jour, LAREU a amélioré l'enregistrement des lamas et alpagas : le numéro de transpondeur (puce électronique) qui identifie votre animal va être analysé pour contrôler sa séquence et son unicité vis-à-vis de tous les numéros entrés dans la base de TASSO (dont fait partie LAREU). De cette façon, vous pourrez être certains qu'il n'y aura pas deux animaux dans la base de LAREU possédant le même numéro de transpondeur.

Les transpondeurs aux normes ISO possèdent 15 caractères numériques (que des chiffres et pas de lettres). En France, il y a des puces avec des codes d'espèces, les trois premiers chiffres sont le code du pays (France = 250), les deux chiffres suivants : le code espèce (25 = chevaux, 26 = chiens chats furets, 22 = faune sauvage), les deux chiffres suivants : le code du fabricant des puces et les 8 derniers chiffres : l'identification de l'animal. Les camélidés n'ayant pas de code d'espèces, on utilisera pour eux des puces dites «neutres» dont le premier chiffre commence par 9 suivi du code laboratoire de deux chiffre; les douze derniers chiffres sont aléatoires. Lorsqu'un numéro de puce est enregistré, LAREU (qui est géré par TASSO e.V.) vérifie que le nombre de caractères (15) est correct et que le numéro n'a pas déjà été déclaré pour un autre animal (camélidé ou autre) dans la base de TASSO (qui comprend environ 4,5 millions d'inscrits).

Si jamais vous avez entré un numéro déjà enregistré pour un autre animal, le système vous informera que vous ne pouvez pas entrer deux fois ce même numéro et générera un message d'alerte (genre grosse croix rouge d'alerte avec message «false data»= erreur). Trois cas de figure sont possibles :

1 - Vous avez entré un numéro de puce qui appartient déjà à un autre de vos animaux. Le système vous communiquera le numéro LAREU de l'autre animal avec son numéro de puce.

Si vous vous êtes trompé, vous corrigez et enregistrez à nouveau. Si vous êtes sûr que le numéro entré est correct, l'erreur vient de l'autre animal et vous ferez alors les corrections nécessaires (via «change my animals»)

2 - Vous avez entré un numéro de puce qui est déjà enregistré dans la base de LAREU pour un autre animal ne vous appartenant pas. Une demande de contrôle vous sera faite et si vous êtes sûr que votre numéro est correct, vous presserez le bouton «yes the chip n° ... is correct» (= oui, le n° ... de la puce est correct). LAREU sera aussitôt informé et se chargera d'entrer en contact avec l'autre propriétaire.

Parallèlement à cette nouvelle procédure d'enregistrement, LAREU va contrôler tous les camélidés enregistrés pour vérifier s'il existe des doublons. Les propriétaires en seront alors informés afin de corriger l'erreur.